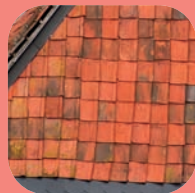


RÉHABILITATION ÉCORESPONSABLE DU BATI TRADITIONNEL DE LA SOMME

Guide 2014

CONTACTS UTILES DANS LA SOMME

Mieux connaître pour protéger



ABLE MODERNISER VALORISER REHABILITER TRADITION OBSERVER COMPRENDRE
VEILLER ENTREtenir REPARER AMELIORER INFORMER BOURGEOISE PAYSANNE OUVRIERE
CLIMATISME COULEUR TRANSFORMER DIAGNOSTIC JARDIN NATUREL NORME PARE
VAPEUR PERMEABLE CAPILLARITE COMPOSE ORGANIQUE VOLATIL DECONSTRUCTION DEMOLITION
PERFORMANCE ENERGETIQUE ECOMATERIAU EFFUSIVITE PERSPIRANT POMPE A
RECONSTITUTION REGLEMENTATION THERMIQUE REHABILITER RENOVER
SURFACE DE PLANCHER TRANSMISSION VENTILATION PRIMOINE QUALITE
SANTÉ QUALITE DE VIE DU LOGEMENT
PREMIER CANTIER PRECARITE CONDUCTIVITE ARTISANAL ANNUAIRE HUMIDITE
D'ORDRE DEFECTUEUX VIGILANCE ANCIENNE BIENNEPIERRE TORCHIS
MEN
CONSTRUIRE DECLARATION
ARCHITECTURE GRANDS ESPACES ASSURANCE AUDIT
AUTOCONSOMMATION PRIMAIRE ESPACE PROTEGE
HUMIDITE HYGIENE
GLAZON MAITRISE
BIOSOURCE
RECYCLE SAIN D'ENERGIE
REHABILITER
COMPRENDRE SURVEILLER ENTREtenir REPARER AMELIORER INFORMER BOURGEOISE PAYSANNE
OUVRIERE BIOCLIMATISME COULEUR TRANSFORMER DIAGNOSTIC JARDIN NATUREL NORME PARE
VAPEUR PERMEABLE CAPILLARITE COMPOSE ORGANIQUE VOLATIL DECONSTRUCTION DEMOLITION



CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME ET
DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA SOMME

Vous réhabilitez ou vous modernisez un bâtiment traditionnel ? Pour être guidé dans votre projet, des services et des associations vous proposent :



une information



un conseil



un financement



un exemple



un matériau ou un professionnel

dans les domaines suivants :

Qualité patrimoniale du bâti

Qualité environnementale du bâti

Qualité de vie de l'habitat

Architectes, experts et artisans

Fournitures et matériaux



Centre et d'Information et de Documentation du CAUE 80

Mission : mise à disposition de documentation, recherches spécifiques.

www.caue80.fr

5 rue Vincent Auriol 80000 Amiens
tél. 03 22 91 11 65



Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

Mission : promotion d'un urbanisme et d'une architecture de qualité, conservation des monuments historiques. *Contrôle et expertise des projets menés dans les espaces protégés.*

www.culture.gouv.fr

5 rue Henri Daussy 80000 Amiens
tél. 03 22 22 25 10



Fondation du Patrimoine

Mission : promotion d'un urbanisme et d'une architecture de qualité, conservation des monuments historiques. *Financement de travaux sur du bâti rural non protégé.*

www.fondation.patrimoine.com

7 bis rue de l'Église 80160 Tilloy les Conty
tél. 06 76 73 38 43



Association Maisons Paysannes du Pays de Somme

Mission : sauvegarde du patrimoine rural et du savoir-faire traditionnel. *Informations et conseils techniques.*

www.maisons-paysannes.org

tél. 09 53 07 23 50



Agence de l'Eau

Mission : mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'eau, en particulier la gestion des eaux pluviales et les réseaux d'adduction d'eau (assainissement, eau potable).

Informations, conseils et financements.

www.eau-artois-picardie.fr

64 bis rue du Vivier 80000 Amiens
tél. 03 22 91 94 88



Picardie Pass Rénovation

Mission : réhabilitation thermique du logement individuel en Picardie. *Conseils, financements, assistance aux particuliers propriétaires de leur logement.*

www.picardie.fr / rubrique service public de l'efficacité énergétique
tél. 0 800 02 60 80



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Mission : mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'environnement et du développement durable, entre autres de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de la qualité de l'air.

Informations, conseils et financements.

www.ademe.fr

Immeuble Apotika 67 avenue d'Italie 80094 Amiens
tél. 03 22 45 18 90

Espaces "info énergie"

Mission : maîtrise de l'énergie dans la construction.

Informations, conseils et financements.

www.infoenergie.org



Agence Régionale de Santé

Mission Conseiller Habitat Santé : risques sanitaires liés à la pollution intérieure de l'air et aux substances chimiques des matériaux de construction.

Information du particulier et de l'entreprise.

Se renseigner auprès du médecin traitant.

www.ars.picardie.sante.fr



Élimination des déchets toxiques dans le bâti

Mission : collecter, recycler et éliminer les déchets et gravats toxiques de construction et démolition.

Information du particulier et de l'entreprise, annuaire de professionnels.

Se renseigner auprès de la mairie ou sur les sites professionnels.

www.dechets-chantier.ffbatiment.fr



Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat ANAH

Mission : mise en œuvre des politiques nationales de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants. *Informations et financements.*

www.anah.fr
1 bd du Port 80000 Amiens
tél. 03 22 97 21 00



Agence Départementale d'Information sur le Logement ADIL

Mission : mise en œuvre des politiques publiques en matière de logement. *Information, conseils juridiques, financiers et fiscaux.*

www.adil80.org
28 bd Alsace Lorraine 80000 Amiens
tél. 03 60 12 45 00



Conseil général de la Somme - Mission Habitat

Mission : mise en œuvre de la politique départementale en matière d'habitat et de logement.

www.somme.fr
13 bd Maignan Larivière 80000 Amiens
tél. 03 22 71 83 87



Maison Départementale des Personnes Handicapées MDPH

Mission : mise en œuvre des politiques publiques en matière d'accompagnement des personnes handicapées. *Information, conseils techniques et financiers.*

www.somme.fr
1 bd du Port 80000 Amiens
tél. 03 22 97 24 10



Association "Les Castors"

Mission : assistance aux particuliers dans le cadre d'une auto-construction. *Information, conseils techniques.*

202 rue Saint Leu 80000 Amiens
tél. 03 22 92 28 68



Association PACT ADRIM

Mission : mise en œuvre des politiques publiques en matière d'amélioration du logement. *Information, conseils techniques et financiers, assistance aux particuliers.*

www.pact-habitat.org
Cité des Métiers 80440 Boves
tél. 03 22 22 67 30



Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Picardie

Mission : promotion de l'architecture et de l'architecte, observatoire de la profession. *Annuaire des architectes de Picardie.*

www.architectes.org
15 rue Marc Sangnier 80000 Amiens
tél. 03 22 92 06 83



Fédération Française du Bâtiment

Mission : promotion et défense des intérêts économiques et sociaux des entreprises du bâtiment et des travaux publics. *Annuaire de l'éco-construction en Picardie.*

www.ffbatiment.fr
FFB - 33 mail Albert 1er 80000 Amiens
tél. 03 22 92 31 03



Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

Mission : promotion, défense et représentation des intérêts économiques et sociaux des entreprises artisanales du bâtiment. *Annuaire "éco-artisans"*

www.capeb.fr
CAPEB - Cité des Métiers 80440 Boves
tél. 03 60 127 222



Association Architectes du Patrimoine

Mission : sauvegarde du patrimoine et du savoir-faire. *Annuaire des architectes spécialisés en patrimoine.*

STAP 60 - place du Gal de Gaulle 60200 Compiègne
tél. 03 44 38 69 40



Qualibat

Mission : qualification des entreprises de construction. *Annuaire "Patrimoine ancien" et "Monument historique".*

www.qualibat.com



Eco-coopérative Artisans du Bâtiment

Mission : éco-construction. *Groupement d'artisans.*

ECAB 80 - Cité des Métiers 80440 Boves
tél. 03 22 38 11 00



Association Groupement Local pour le Bâtiment Ecologique du 21^e siècle

Mission : éco-construction. *Informations, conseils et groupement d'artisans.*

www.globe21.net
Globe 21 - 53 rue Paul Doucet 02400 Château Thierry
tél. 03 23 84 06 13



Association Construction Durable et Eco-Matériaux CoDEM-le BATLAB

Mission : études, conseils R&D, prototypage et laboratoire d'essais pour les matériaux de construction, centre de ressources pour les professionnels sur la qualité environnementale des bâtiments. *Annuaire de l'éco-construction en Picardie.*

www.codempicardie.com

CoDEM-le BATLAB - 41 avenue Paul Claudel
80480 Dury
tél. 03 22 34 27 05



Association Nord Picardie Bois

Mission : fédération des acteurs de la filière bois. *Informations sur les solutions bois dans la construction et le chauffage.*

www.cndb.org

www.bois-et-vous.fr

96 rue Jean Moulin 80000 Amiens
tél. 03 22 89 38 52



Association Création Développement Eco-Entreprise cd2e

Mission : informations, conseils et formations dans le domaine de l'éco-construction. *Annuaire de l'éco-construction en Nord Pas-de-Calais.*

www.cd2e.com

CD2E - Base 11/19 rue de Bourgogne
62750 Loos en Gohelle
tél. 03 21 13 06 80



Association des Professionnels de la Terre Crue

Mission : fédération des acteurs de la terre crue : torchis, enduit. *Informations et conseils.*

www.asterre.org

ASTerre, CAUE 62 - 43 rue d'Amiens 62000 Arras
tél. 03 21 21 65 65



"Somme développement"

Mission : mise en œuvre de la politique économique du département. *Annuaire des éco-activités dans la Somme.*

www.somme-ecoactivites.fr



Association Symbiose

Mission : sensibilisation à l'environnement et à l'éco-construction, fédération des acteurs de la construction terre / paille en Picardie. *Informations, conseils techniques, formations et animation de chantiers participatifs.*

www.symbiose-fr.com

Maison des associations
12 rue Frédéric Petit 80000 Amiens
tél. 06 21 55 48 02

Vérifier les autorisations administratives avant d'effectuer des travaux

Les travaux dans une maison existante sont dispensés d'autorisations administratives lorsqu'ils ne changent pas la destination* de la maison, ne modifient pas son aspect extérieur et n'augmente pas la surface de plancher* de plus de 2 m². Il faut déposer un dossier en mairie dans les cas suivants :

Le **PERMIS DE DÉMOLIR** est nécessaire si les travaux correspondent à la disparition totale ou partielle du bâtiment ou s'ils ont pour objet de rendre les locaux inhabitables (enlèvement des menuiseries, des escaliers...). *Le permis de démolir n'est pas obligatoire dans toutes les communes, se renseigner en mairie.*

La **DÉCLARATION PRÉALABLE** est nécessaire si les travaux :

- créent une surface de plancher de 20 m² dans une commune sans PLU* ou de 40 m² pour une commune avec PLU*.
- ne modifient pas le volume de la construction initiale, ne créent pas de percement ou d'agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur.
- en cas de ravalement de façade ou de remise en peinture,
- en cas de réfection d'une toiture si elle change l'aspect extérieur de la construction.

La durée de validité de la déclaration préalable est de 2 ans.

Le **PERMIS DE CONSTRUIRE** est nécessaire si les travaux :

- créent une surface de plancher de plus de 20 m² dans une commune sans PLU, 40 m² dans une commune avec PLU*.
- modifient le volume de la construction initiale accompagné du percement ou de l'agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur,
- changent la destination* de l'habitation et s'ils sont accompagnés d'une modification de la structure porteuse ou de la façade du bâtiment.

Et, si le terrain se situe dans un espace protégé*.

La durée de validité du permis de construire est de 2 ans.

Un mois maximum après la fin des travaux, il faut établir une **DÉCLARATION D'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX**.

La conformité des travaux avec le permis de construire peut être effectuée durant 2 ans.

* **Changement de destination :**

Les destinations prévues par le code de l'urbanisme sont : habitation, hébergement hôtelier, artisanat, commerce, bureaux, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt, service public ou d'intérêt collectif. Le changement de destination s'analyse comme le passage de l'une à l'autre des catégories, par exemple la transformation d'une maison en bureaux ou inversement.

* **Espace protégé :**

Site ou abords d'un monument historique.

* **Plan local d'urbanisme :**

Document d'urbanisme et de planification propre à la commune, il comporte un règlement susceptible d'édicter des règles architecturales spécifiques à la zone dans laquelle se situe la construction. Se renseigner en mairie.

* **Surface de plancher :**

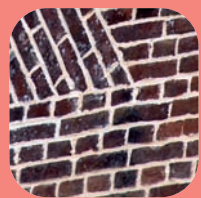
Somme des surfaces de plancher closes et couvertes sous une hauteur sous plafond supérieure à 1 mètre 80, calculées à partir du nu intérieur des murs. Sous certaines conditions peuvent être déduites les surfaces des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques, ainsi que 10 % des surfaces de plancher des immeubles collectifs.

* **Maître d'œuvre :**

La personne à laquelle le maître d'ouvrage confie la conception et la réalisation d'une opération de construction ou de réhabilitation.

* **Maître d'ouvrage :**

La personne pour laquelle une opération de construction ou de réhabilitation est réalisée et qui la finance.



Avec le soutien du :



En partenariat avec :



maisons paysannes
du pays de somme



CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SOMME

5 rue Vincent Aurioi - 80000 Amiens - tél. 03 22 91 11 65 - fax 03 22 92 29 11 - site internet : www.caue80.fr